



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde
Séance du 8 juillet 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le mardi 8 juillet 2025 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Laury Lefèvre, Maire.

Date de convocation : 4 juillet 2025

Délibération n° 202560: Décision Modificative n°1

Présents : 12

Laury Lefèvre, Corine Levreaud, Claude Migner, Myriam Robitaillié, Elisabeth Bonachera, Patricia Lauriol, Cyril Grisvard, Guillaume Védrenne, Fabrice Aragon, Henri Pereira Ramos, Henri Such, Samantha Dorignac.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : 3

Natacha Floury-Hybertie donne pouvoir à Samantha Dorignac

Isabelle Roberti donne pouvoir à Henri Pereira Ramos

Hughes Floury donne pouvoir à Guillaume Védrenne

Absent(s) excusé(s) : 0

Absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Mme Myriam Robitaillié.

M. le Maire expose à l'assemblée que des ajustements budgétaires sont nécessaires afin de :

- Prendre en compte des dépenses nouvelles ou imprévues,
- Réajuster des prévisions de recettes,

Il est donc proposé de voter une **décision modificative n°1** portant sur les chapitres et articles budgétaires suivants :

Section d'investissement :

Nature des crédits	Chapitre	Article	Opération	Libellé	Montant (+/-)
Recette		024		Produits des cessions d'immob.	+ 142 500.00 €
Dépense	21	2183	200	Matériel informatique	+ 4 500.00 €
Dépense	21	2184	200	Matériel de bureau et mobilier	+ 5 600.00 €
Dépense	21	2157	165	Matériel et outillage technique	+ 27 000.00 €
Dépense	21	2188	213	Autres immob. corporelles	+ 5 000.00 €
Dépense	21	2158	214	Autres inst., matériel et outillage tec.	+ 27 000.00 €

Nature des
crédits

Chapitre Article

Opération

Libellé

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 033-213303399-20250708-D202560-BF

S²LO

Montant (+/-)

Dépense	21	2135	212	Inst. gén., agenc, aménag. const.	+ 22 000.00 €
Dépense	16	1641		Emprunts en euros	+ 51 400.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°1 du budget primitif de l'exercice 2025,
- D'autoriser M. le Maire à effectuer les opérations comptables correspondantes,
- De transmettre la présente délibération au contrôle de légalité de la préfecture.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

Le Maire

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet 33000 Bordeaux) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme
Fait à Prignac et Marcamps,
Le 8 juillet 2025

Secrétaire de séance,
Myriam Robitaillié



Le Maire

Laury Lefèvre

